

La Plateforme de Coordination et d'Orientation intervient sur l'ensemble du département de Saône et Loire, pour repérer, accompagner et orienter des enfants de 0 à 7 ans présentant une suspicion de Troubles du Neuro Développement dans un parcours d'interventions précoces et de diagnostic.

-> Un acteur de 1^{ère} ligne (structures petite enfance, école, professionnels de la petite enfance, professionnels de soins) repère des signes d'alerte de TND ou les parents qui s'inquiètent et sollicitent un médecin.

-> Le médecin (généraliste, pédiatre, scolaire ou de PMI) complète le formulaire d'adressage et l'envoie à la PCO.

-> Après validation de son admission par la PCO, la coordinatrice de parcours rencontre l'enfant et sa famille lors d'une visite à domicile.

-> La commission de la PCO, composée des coordinatrices de parcours, des médecins, de la psychologue, de la secrétaire et de la direction, propose un parcours d'interventions précoces et de diagnostic qui peut être réalisé :

*au CAMSP

*au CMP

*au CMPP

*auprès de professionnels libéraux

*à l'unité mobile EIDELVEIS pour le secteur de Paray

-> Le parcours PCO prend fin suite à l'annonce d'un diagnostic ou d'une décision de la MDPH pour une orientation et des relais pour la suite du parcours, dans un délai maximum de 1 an renouvelable une fois après la première intervention.

Tout au long du parcours, la famille est informée des démarches et donne son accord à la coordinatrice de parcours pour qu'elle assure ses missions : de liens avec les partenaires (écoles, libéraux, MDPH...), de coordination des différentes interventions, de participation et d'organisation de réunions autour du parcours de l'enfant.

Pour en savoir plus :

<https://www.pep71.org/poles-enfants/interventions-precoces/pco/>

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2024-03/Livret-rep%C3%A9rage-autisme-et-TND-%20enfants-de-0-%C3%A0-6-ans-formulaire-d-adressage.pdf>